



Commission Discipline Territoriale

Extrait de décision du : 19 février 2024

- **Honneur Masculin +16 Poule 2 en date du 13 janvier 2024**
Joueur – club B
Classification de la faute : A.2
Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstance particulière
Injures
Sanction : 1 date avec sursis – Période Probatoire 12 mois
Le joueur a dit « ta gueule, toi » aux personnes de la buvette.
- **Honneur Masculin +16 Poule 1 en date du 03 février 2024**
Officiel responsable A – club B
Classification de la faute : A.1
Motif : Atteinte aux personnes – avec circonstance aggravante
Attitude incorrecte, contestations répétées
Sanction : 3 dates dont 2 dates avec sursis – Période Probatoire 12 mois
L'officiel responsable a dit à l'arbitre « tu ne connais pas les règles, change tes lunettes, tu nous as baisé le match ».
- **-18 M Phase 2 Division 2 Poule B en date du 20 janvier 2024**
Joueur – club A
Classification de la faute : A.1
Motif : Atteinte aux personnes – sans circonstance particulière
Attitude incorrecte
Sanction : 1 date avec sursis – Période Probatoire 12 mois
Le joueur A a fait un croche pied au joueur B
- **-18 M Phase 2 Division 1 en date du 20 janvier 2024 (Comité 59)**
Dossier classé Sans Suite avec bénéfice du doute.



- **-18 M Phase 1 M.N. 22 en date du 16 décembre 2023** (Comité 59)

Président – club A

Classification de la faute : D.2

Motif : Atteinte aux personnes et aux espaces réservés – sans circonstance particulière

Pénétration non autorisée de personnes du public sur l'aire de jeu.

Sanction : 2 dates à huis clos dont 1 avec sursis – Période Probatoire 12 mois

Un spectateur est entré sur le terrain sans autorisation.

Ludovic Firmin
Président de la C.T.D.